



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisation
intercommunal (PLUi) de Brest (29) pour le projet de
développement des transports en commun**

n° MRAe 2022-009982

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de trois mois qui lui était imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 5 juillet 2022. En conséquence elle est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

La présente information sera :

- notifiée à la personne publique responsable ;
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 6 octobre 2022

Pour la MRAe Bretagne,
le président

Signé

Philippe Viroulaud